



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

**Ständiger Ausschuss der Alpenkonferenz
Comité permanent de la Conférence alpine
Comitato Permanente della Conferenza delle Alpi
Stalni odbor Alpske konference**

**NEU
NOUVEAU
NUOVO
NOVO
12.03.2009**

40

TOP / POJ / ODG / TDR

12a^{bis}

FR

OL: DE

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

1

Annexe 1

Composition de la plate-forme « La gestion de l'eau dans l'espace alpin »

Présidence/Coprésidence :

Autriche et Suisse

Composition et membres :

Le but de la plate-forme est celui de supporter et de faciliter l'échange d'expériences, entre les parties concernées, de bonnes pratiques et d'exemples inspirateurs sur les différentes questions relatives à la gestion des eaux, et de formuler des suggestions, comme précisé dans le mandat. Plusieurs sujets relatifs à l'eau, comme les « Risques naturels », la « Connectivité » et l' « Hydromorphologie », sont déjà abordés dans les plateformes et groupes de travail existants de la Convention alpine (tels que « PLANALP » ou « Réseau écologique ») ; par conséquent, il faudra veiller à assurer les échanges entre les plates-formes, pour assurer leur coordination et leur efficacité.

La nécessité et le bien-fondé de la plate-forme devront être revus après l'échéance de son mandat en 2011.

La plate-forme se compose de représentants des parties contractantes, d'observateurs officiels et les cas échéant d'autres parties intéressées. Ces derniers seront définis lors de la première réunion de la plate-forme, en fonction des domaines de travail choisis.

La présidence de la plate-forme décidera les procédures et le programme de la plate-forme, de concert avec les autres membres de la plate-forme.

Vu la multiplicité des parties prenantes concernées et leurs différents intérêts, pour supporter une prise en compte intégrée de la gestion des eaux, la plate-forme sera ouverte à d'autres parties prenantes issues des domaines ci-après, selon le sujet traité:

- Décideurs et membres des administrations publiques des pays contractants, surtout en cas d'implication dans les politiques environnementales et dans la politique des eaux

- Représentants de la communauté scientifique et des organisations non gouvernementales active dans les domaines concernés.
- Parties prenantes importantes comme le secteur de l'énergie hydroélectrique, l'agriculture et la sylviculture, le secteur du tourisme, les municipalités et les régions